

**M. Wenman:** Madame le Président, quelles mesures le ministre a-t-il à proposer pour remédier aux conditions qui ont suscité d'aussi fortes revendications? Quelle responsabilité le gouvernement accepte-t-il, et que va-t-il faire pour remédier aux causes plutôt que de s'en tenir au traitement des symptômes?

**M. Regan:** Madame le Président, je remercie les trois députés qui ont répondu à ma déclaration. Je remercie surtout le député de Capilano (M. Huntington) et le député de Mission-Port Moody (M. Rose) de leurs commentaires étudiés et réfléchis sur un conflit ouvrier très grave. A mon avis, le problème était critique en Colombie-Britannique; les observations que j'ai faites lors de ma visite à Victoria et à Vancouver ces jours derniers me l'ont d'ailleurs confirmé.

L'un des problèmes tenait au fait que depuis le début du conflit, il y a de cela plusieurs mois, jusqu'à il y a une semaine ou deux, on n'a guère exercé de pressions sur le syndicat ou sur la compagnie pour les amener à s'entendre. La plupart des employés travaillaient encore et la compagnie fonctionnait comme d'habitude. Les victimes, jusqu'alors, étaient les clients qui avaient besoin d'installations commerciales dans de nouveaux immeubles ou ceux qui emménageaient dans de nouveaux locaux. Je suis certain que tous les députés ont reçu des instances de la part des Canadiens qui ont subi les inconvénients de ce conflit. On a évidemment laissé celui-ci pourrir.

Je crois que les entreprises de service public ont le devoir envers ceux qui comptent sur elles pour obtenir de nouvelles installations, de régler le plus rapidement possible ce genre de conflit même si les travailleurs n'exercent pas de pressions particulières sur elles dans le cours de leurs activités quotidiennes.

La question du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) avait un ton assez critique et même plutôt politique. Cela n'aide pas au règlement du conflit. Le député devrait savoir que le ministère fédéral du Travail a une meilleure fiche que les ministères du Travail de certaines provinces dans ce genre d'affaire. Ce n'est pas comme cela seulement depuis que je suis ministre. Il en était ainsi lorsque le parti du député était au pouvoir et sous les gouvernements libéraux du passé, grâce à la compétence de professionnels comme Bill Kelly. Il faut aussi admettre que nous ne pouvons pas régler tous les problèmes. Pour qu'un conflit se règle, il faut que les parties en présence le désirent.

Je crois que nous avons pris aujourd'hui une mesure constructive, comme l'ont reconnu les deux députés qui ont parlé plus tôt. Cette mesure ne pouvait toutefois être prise tant que je ne l'avais pas jugée utile à la lumière de conseils professionnels. Parfois, lorsqu'un médiateur spécial est nommé trop tôt dans le cours d'un conflit, cela n'avance à rien et les négociations se prolongent. Bill Kelly est un champion dans son domaine.

**Des voix:** Bravo!

**M. Regan:** Je suis persuadé que si quelqu'un peut contribuer à régler ce conflit, c'est bien lui.

Les autres volets de la question du député de Fraser Valley-Ouest concernaient l'inflation, la politique gouvernementale et la conjoncture internationale. Je suis sûr, madame le Prési-

dent, que vous m'en voudriez de prendre le temps de traiter maintenant ces points; j'en discuterai donc une autre fois avec les députés.

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre, mais j'aimerais auparavant me joindre à mon collègue, le député de Capilano (M. Huntington), pour offrir nos meilleurs voeux à M. Kelly, dont la réputation dans ce domaine n'est plus à faire. A notre avis, personne n'est mieux qualifié que lui pour jouer le rôle de médiateur dans cette affaire.

Le ministre a fait état des commentaires ou critiques de nature politique que comportait la question du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman). A cet égard, je conseille au ministre de relire ses propres observations qui figurent à la page 7071 du *hansard* et qui m'apparaissent teintées d'anti-américanisme. Je me demande si ces déclarations contribueront à améliorer la situation en Colombie-Britannique. Selon le ministre, comme elle appartient à des intérêts américains, la B.C. Tel n'était peut-être pas aussi sensible à la situation en Colombie-Britannique qu'on pourrait le souhaiter. Ces propos sont teintés de malveillance. J'espère que le ministre les atténuera, car ils ne sont pas de nature à faciliter la médiation.

**M. Regan:** Madame le Président, je remercie le député d'Esquimalt-Saanich de sa question. Je crains de ne pouvoir accéder au désir qu'il a exprimé. Je tiens cependant à souligner que je ne nourris pas le moindre sentiment d'anti-américanisme. J'estime au contraire que nous avons de la chance d'avoir un voisin aussi remarquable que les États-Unis.

Dans mes observations d'hier, je reprenais les propos qu'ont tenus des hommes d'affaires de la circonscription du député à qui j'ai eu le privilège de rendre visite juste avant la fin de semaine dernière.

**M. Nielsen:** Vous feriez mieux d'apprendre à mieux le dire.

**M. Regan:** Oui, il vaudrait mieux. Le député aura peut-être entendu dire par des non-syndiqués de Colombie-Britannique que le problème n'est pas uniquement imputable à l'appartenance étrangère de l'entreprise, car nombreuses sont les entreprises étrangères qui font un apport important à notre pays, mais c'est qu'un service d'utilité publique monopoleur, qui dessert l'ensemble de la population, appartient à des intérêts étrangers, ce qui pourrait être un des problèmes qui enveniment depuis longtemps les relations. Cela ne signifie pas que ce soit le seul problème et qu'il ne puisse pas y en avoir d'autres pour lesquels le syndicat est partiellement responsable.

● (1530)

Ce que j'ai dit ou voulais dire et j'espère que le député saisira bien ma pensée cette fois-ci, c'est que l'on est très préoccupé en Colombie-Britannique par ce conflit. La meilleure façon pour moi de servir les intérêts de la population en tant que ministre du Travail est de dire sincèrement mon point de vue quel que soit le conflit. Cela signifie que si parfois j'estime que le syndicat pourrait faire un certain nombre de choses pour débloquer la situation, je n'hésite pas à le dire. S'il y a certaines attitudes de la part du patronat qui me préoccupent, je crois également de mon devoir de le dire.